



TARIFS 2024 BAREME DES HONORAIRES

LOCATION

HONORAIRES DE GESTION (A CHARGE UNIQUE DU PROPRIETAIRE)

HONORAIRES DE GESTION DE BASE (sur le montant des encaissements)	9.60 % TTC
GARANTIE LOYERS IMPAYES et DETERIORATION (sur le montant des loyers + charges)	2.20 % TTC
VACANCE LOCATIVE (ou absence locataire) (sur le montant des loyers + charges)	2.00 % TTC
CARENCE LOCATIVE pour le NEUF (absence du 1 ^{er} locataire)	Etude sur dossier
ASSURANCE PROPRIETAIRE NON OCCUPANT	60€ TTC / lot / an
GESTION ET SUIVI DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'ENTRETIEN	Inclus
GESTION / SUIVI PROCEDURES LOYERS IMPAYES ET AUTRES CONTENTIEUX	Inclus
GESTION DES SINISTRES ASSURANCE EXPERTISES	Inclus
GESTION DES SINISTRES ASSURANCE GLI-VACANCE CARENCE	Inclus
CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE SUBVENTION OU EMPRUNT	Inclus
PRESENCE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE COPROPRIETE	Inclus
DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS	Inclus
GESTION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE DES SCI	Inclus
DOCUMENT D'AIDE A LA DECLARATION DE TVA	Inclus
ACCES EXTRANET ESPACE PERSONNEL	Inclus
FRAIS ADMINISTRATIFS ET DEBOURS	Inclus
TARIF VACATION HORAIRE (pour toutes autres prestations)	90€ TTC / Heure

HONORAIRES DE LOCATION

1 - BAIL D'HABITATION (soumis à la loi du 6 juillet 1989-Loi ALUR)

Décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

10€ TTC par M² de surface habitable en zone tendue

8€ TTC par M² de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

3€ TTC par M² de surface habitable

A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail

10€ TTC par M² de surface habitable en zone tendue

8€ TTC par M² de surface habitable en zone non tendue

Frais d'état des lieux d'entrée

3€ TTC par M² de surface habitable

ETABLISSEMENT D'UN AVENANT AU BAIL D'HABITATION

A la charge du demandeur

Forfait de **120€ TTC**

2 - BAIL POUR UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT (GARAGE, BOX, PARKING)

A la charge du propriétaire

1 mois de loyer TTC

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

3 - BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

Honoraires de recherche et sélection de locataire, visites accompagnées, constitution et étude du dossier de candidature,

A la charge du preneur

15% HT du montant du loyer annuel HT

A la charge du bailleur

15% HT du montant du loyer annuel HT

REDACTION DE BAIL OU RENOUVELLEMENT

1 mois de loyer HT

A la charge du preneur

Minimum 500€

CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

Partagé entre le preneur et le bailleur

Sur facture

AVENANT AU BAIL COMMERCIAL, REDACTION DIVERS ACTES

A la charge du preneur

Forfait de **480€ TTC**

A la charge du bailleur

Forfait de **480€ TTC**

4 - BAIL DE DROIT COMMUN HABITATION

Honoraires d'organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux

A la charge du locataire

1 mois de loyer TTC

A la charge du propriétaire

1 mois de loyer TTC

Honoraires soumis à TVA - Taux applicable en vigueur de 20%

Tous les honoraires à la charge du bailleur sont déductibles des revenus fonciers.

Grenoble, le 02 janvier 2024